

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 011 202

②1 N° d'enregistrement national : **13 59387**

⑤1 Int Cl⁸ : **B 60 J 3/02 (2013.01)**

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 30.09.13.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 03.04.15 Bulletin 15/14.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA Société anonyme — FR.

⑦2 Inventeur(s) : PACQUOT NICOLAS.

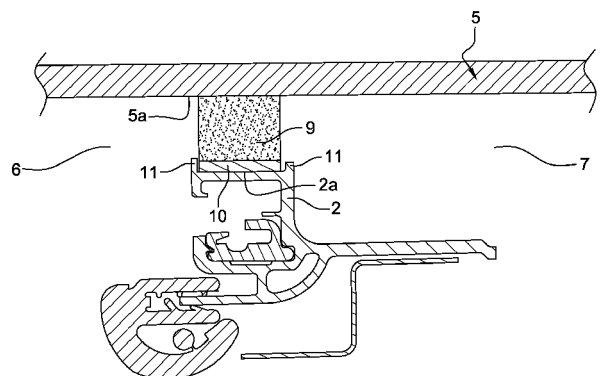
⑦3 Titulaire(s) : PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA Société anonyme.

⑦4 Mandataire(s) : PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA Société anonyme.

⑤4 OCCULTEUR DE VITRE DE PAVILLON POUR VEHICULE AUTOMOBILE.

⑤7 Occulteur de vitre de pavillon (5) pour véhicule automobile comprenant un rideau monté coulissant entre deux rails (2) destinés à être fixés sous la vitre de pavillon (5), caractérisé en ce que chacun des deux rails (2) comporte sur sa face supérieure (2a) un joint (9) en matière souple dont l'épaisseur est suffisante pour qu'il puisse remplir tout l'espace compris entre la face supérieure (2a) du rail (2) et la face intérieure (5a) de la vitre de pavillon (5).

De préférence, la face supérieure (2a) du rail (2) comporte de chaque côté un muret (11) pour cacher l'adhésif (10) de fixation du joint (9).



FR 3 011 202 - A1



OCCULTEUR DE VITRE DE PAVILLON POUR VEHICULE AUTOMOBILE

La présente invention concerne un occulteur de vitre de pavillon pour véhicule automobile.

5 L'invention concerne également un véhicule automobile équipé d'une vitre de pavillon et d'un occulteur de vitre de pavillon selon l'invention.

L'invention concerne tous les types de vitrages de pavillon, y compris ceux qui prolongent le pare-brise et ne s'étendent que partiellement sur le pavillon.

La figure 1 est une vue montrant un occulteur de vitre de pavillon connu.

10 Cet occulteur comprend essentiellement un rideau 1 monté coulissant entre deux rails 2 s'étendant dans le sens de la longueur du véhicule entre une traverse avant 3 et une traverse arrière 4.

La figure 2 est une vue en coupe transversale montrant l'un des deux rails 2 et la vitre de pavillon 5 située au-dessus des deux rails 2.

15 Le rideau 1 de l'occulteur n'est pas représenté sur la figure 2.

Les références 6 et 7 de la figure 2 désignent respectivement l'habitacle du véhicule et une zone technique que l'on veut masquer aux occupants du véhicule situés dans l'habitacle.

A cet effet, un joint de finition 8 est collé sur la face intérieure de la vitre 5.

20 Ce joint 8 fait saillie vers le bas de façon à masquer la zone technique 7.

Cette solution présente l'inconvénient d'être coûteuse.

De plus, ce joint 8 collé sur la vitre 5 présente l'inconvénient d'avoir une dispersion de position par rapport au rail 2 et de ce fait il y a un risque de contact entre ce rail et le joint 8.

25 Le but de la présente invention est de remédier à ces inconvénients.

Ce but est atteint, selon l'invention, grâce à un occulteur de vitre de pavillon pour véhicule automobile comprenant un rideau monté coulissant entre deux rails destinés à être fixés sous la vitre de pavillon, caractérisé en ce que chacun des deux rails comporte sur sa face supérieure un joint en matière souple dont
30 l'épaisseur est suffisante pour qu'il puisse remplir tout l'espace compris entre la face supérieure du rail et la face intérieure de la vitre de pavillon.

Le joint souple étant fixé sur le rail et non pas sous la vitre, il solutionne le problème lié à la dispersion de position et le risque de contact.

De plus, la souplesse du joint permet de compenser la dispersion de position de la vitre.

Dans une version préférée de l'invention, le joint est en mousse.

Les mousses sont à la fois moins chères et plus souples que les joints
5 classiques en élastomère.

De préférence également, ledit joint s'étend sur toute la longueur du rail.

Le joint souple masque ainsi la zone technique située derrière le rail sur toute la longueur de ce rail.

Dans un mode de réalisation particulièrement avantageux de l'invention, ledit
10 joint souple est fixé sur la face supérieure du rail par un adhésif qui est bordé de chaque côté par un muret qui masque cet adhésif.

Ainsi, les saletés qui à la longue dégradent l'aspect de l'adhésif ne risquent pas d'être vues par les occupants du véhicule.

De préférence, lesdits murets sont réalisés d'une seule pièce avec ledit rail.

15 Ainsi, l'ajout de ces murets n'augmente pas le coût de fabrication des rails.

A cet effet, les rails sont de préférence des profilés extrudés en aluminium et les murets sont réalisés lors de l'extrusion des profilés.

En outre, chacun des murets a une hauteur au moins égale à l'épaisseur de l'adhésif pour pouvoir masquer efficacement cet adhésif.

20 Selon un autre aspect, l'invention concerne également un véhicule automobile équipé d'une vitre de pavillon et d'un occulteur de vitre de pavillon selon l'invention.

De préférence, le joint souple fixé sur chacun des deux rails de l'occulteur est comprimé entre ce rail et la vitre de pavillon.

25 Cette compression permet au joint souple de compenser efficacement les dispersions de position de la vitre par rapport au rail.

Dans une application préférée de l'invention, la vitre de pavillon est une vitre qui prolonge vers le haut et l'arrière le pare-brise du véhicule.

D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront encore tout au
30 long de la description ci-après.

Aux dessins annexés, donnés à titre d'exemples, non limitatifs :

- la figure 3 est une vue analogue à la figure 2 montrant un joint en mousse fixé entre la vitre et l'un des deux rails de l'occulteur selon l'invention.

L'occulteur de vitre de pavillon 5 pour véhicule automobile selon l'invention comprend, comme dans le cas de la figure 1, un rideau monté coulissant entre deux rails 2 destinés à être fixés sous la vitre de pavillon 5.

5 Comme montré par la figure 3, chacun des deux rails 2 comporte sur sa face supérieure 2a un joint 9 en matière souple dont l'épaisseur est suffisante pour qu'il puisse remplir tout l'espace compris entre la face supérieure 2a du rail 2 et la face intérieure 5a de la vitre de pavillon 5.

De préférence, le joint 9 est en mousse.

La mousse est en effet moins chère qu'un joint en élastomère classique.

10 De préférence, le joint 9 s'étend sur toute la longueur du rail 2, ce qui lui permet de masquer la zone technique sur toute la longueur du rail 2.

Comme montré sur la figure 3, le joint souple ou la mousse est fixé sur la face supérieure 2a du rail 2 par un adhésif 10 qui est bordé de chaque côté par un muret 11 qui masque cet adhésif 10.

15 Ainsi, les occupants du véhicule ne peuvent pas voir la zone technique 7.

De préférence, les murets 11 sont réalisés d'une seule pièce avec chacun des rails 2.

De préférence, les rails 2 sont des profilés extrudés en aluminium et les murets 11 sont directement réalisés lors de l'extrusion du profilé.

20 De préférence également, chacun des murets 11 a une hauteur au moins égale à l'épaisseur de l'adhésif 10 collé sur la face supérieure 2a du rail 2.

De ce fait, les murets 11 masquent de façon optimale l'adhésif 10.

Par ailleurs, après montage de l'occulteur selon l'invention, le joint souple ou la mousse 9 fixé sur chacun des deux rails 2 est comprimé entre ceux-ci et la vitre
25 de pavillon 5.

Ainsi, cette mousse 9 ou joint souple compense efficacement les dispersions de position de la vitre 5 par rapport aux rails 2.

Par conséquent, l'invention apporte une solution efficace et peu onéreuse aux problèmes techniques mentionnés dans l'introduction de la présente
30 description.

REVENDEICATIONS

1. Occulteur de vitre de pavillon (5) pour véhicule automobile comprenant un rideau monté coulissant entre deux rails (2) destinés à être fixés sous la vitre de pavillon (5), caractérisé en ce que chacun des deux rails (2) comporte sur sa face supérieure (2a) un joint (9) en matière souple dont l'épaisseur est suffisante
5 pour qu'il puisse remplir tout l'espace compris entre la face supérieure (2a) du rail (2) et la face intérieure (5a) de la vitre de pavillon (5).
2. Occulteur de vitre de pavillon selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit joint (9) est en mousse.
3. Occulteur de vitre de pavillon selon l'une des revendications 1 ou 2,
10 caractérisé en ce que ledit joint (9) s'étend sur toute la longueur du rail (2).
4. Occulteur de vitre de pavillon selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que ledit joint souple (9) est fixé sur la face supérieure (2a) du rail (2) par un adhésif (10) qui est bordé de chaque côté par un muret (11) qui masque cet adhésif (10).
- 15 5. Occulteur de vitre de pavillon selon la revendication 4, caractérisé en ce que lesdits murets (11) sont réalisés d'une seule pièce avec ledit rail (2).
6. Occulteur de vitre de pavillon selon l'une des revendications 4 ou 5, caractérisé en ce que ledit rail (2) est un profilé extrudé en aluminium, lesdits murets (11) étant réalisés lors de l'extrusion du profilé.
- 20 7. Occulteur de vitre de pavillon selon l'une des revendications 4 à 6, caractérisé en ce que chacun des murets (11) a une hauteur au moins égale à l'épaisseur de l'adhésif (10).
8. Véhicule automobile équipé d'une vitre de pavillon (5) et d'un occulteur de vitre de pavillon selon l'une des revendications 1 à 7.
- 25 9. Véhicule automobile selon la revendication 8, caractérisé en ce que le joint souple (9) fixé sur chacun des deux rails (2) de l'occulteur est comprimé entre ce rail (2) et la vitre de pavillon (5).
10. Véhicule automobile selon la revendication 9, caractérisé en ce que la vitre de pavillon (5) est une vitre qui prolonge vers le haut et l'arrière le pare-brise
30 du véhicule.

1/2

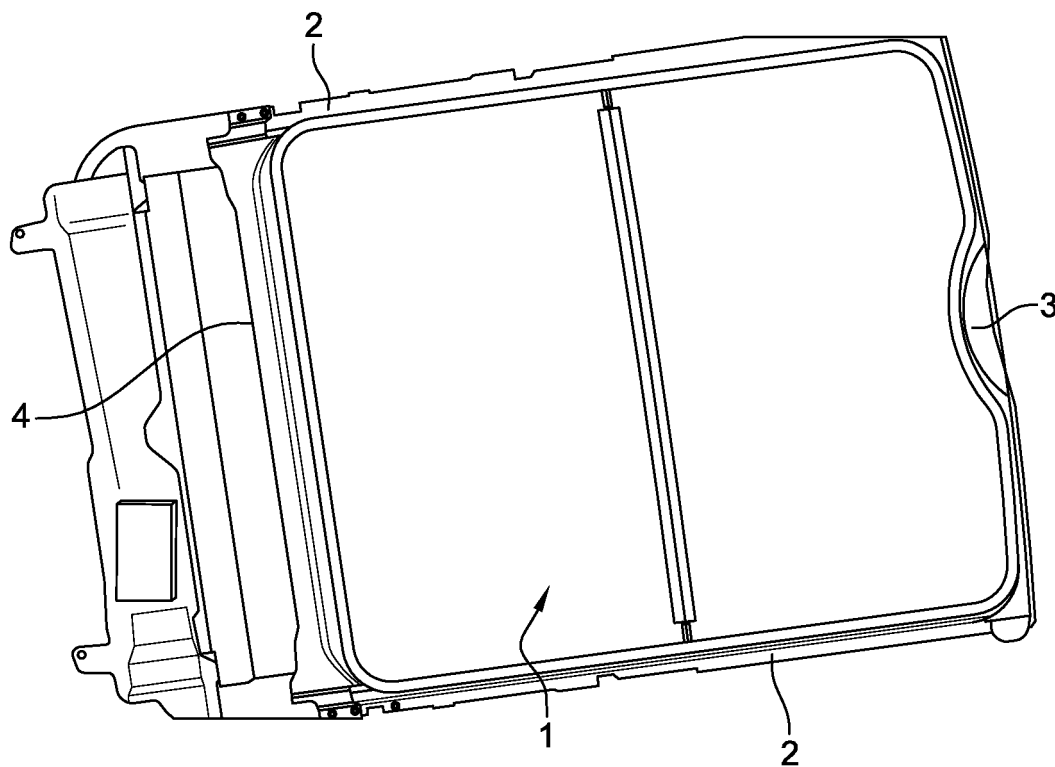


Fig. 1

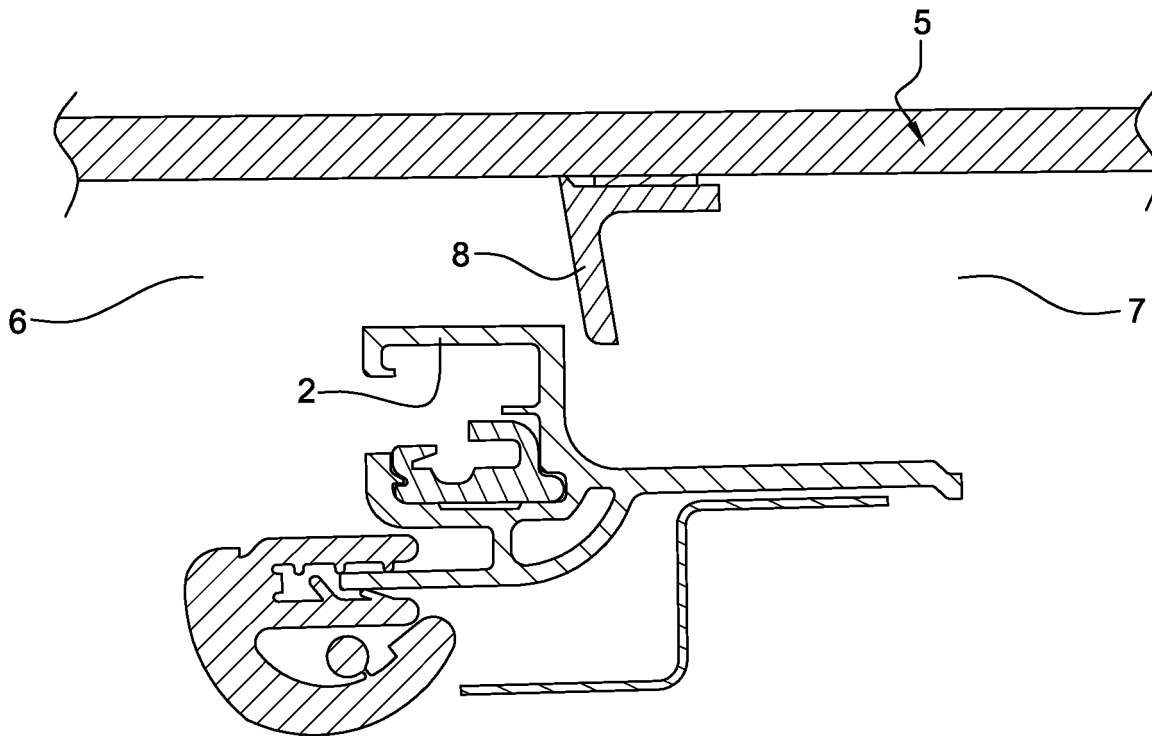
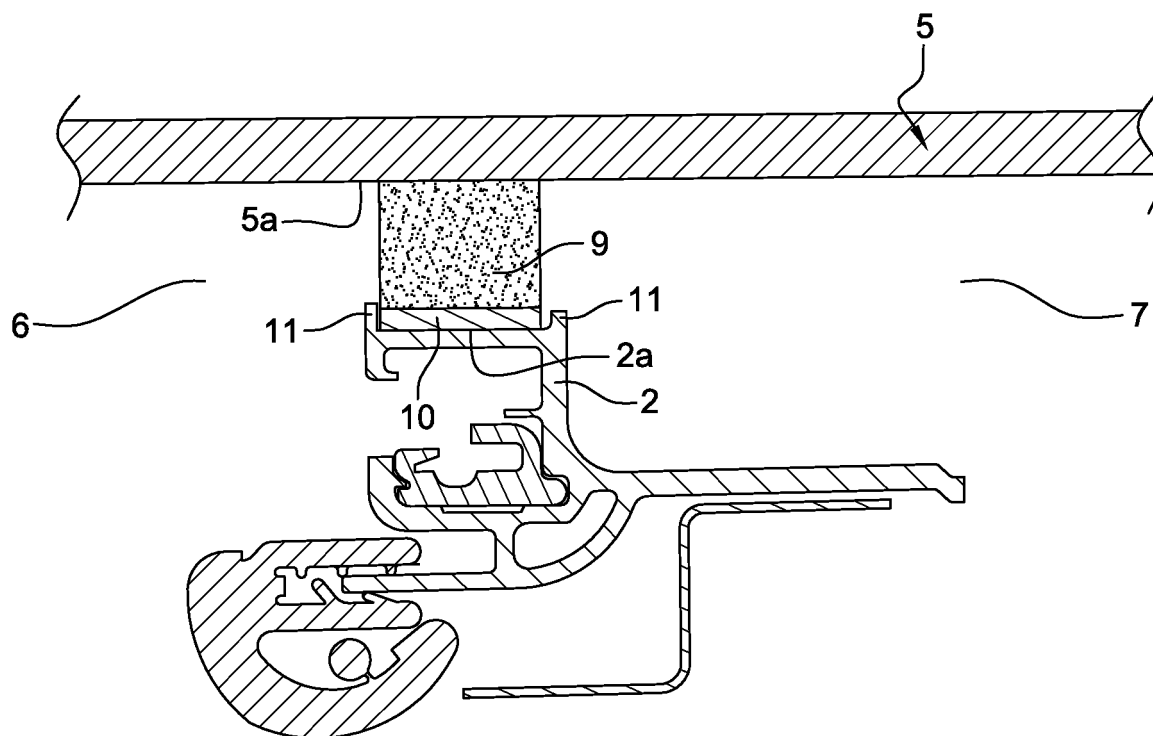


Fig. 2

2 / 2

**Fig. 3**


**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**
N° d'enregistrement
nationalétabli sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la rechercheFA 788882
FR 1359387

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 5 005 899 A (CLENET ALAIN J-M [US]) 9 avril 1991 (1991-04-09) * le document en entier *	1-10	B60J3/02
X	EP 0 237 759 A2 (WEBASTO WERK BAIER KG W [DE]) 23 septembre 1987 (1987-09-23) * le document en entier *	1-10	
X	EP 2 042 361 A2 (WEBASTO AG [DE]) 1 avril 2009 (2009-04-01) * figure 4 *	1-10	
X	EP 0 834 414 A2 (NIPPON SHEET GLASS CO LTD [JP]) 8 avril 1998 (1998-04-08) * alinéas [0024], [0061], [0091], [0133], [0261]; figures 8,46-47b *	1-10	
X	DE 102 18 601 A1 (WEBASTO VEHICLE SYS INT GMBH [DE] WEBASTO AG FAHRZEUGTECHNIK [DE]) 13 novembre 2003 (2003-11-13) * figures 2-3 *	1-10	
X	EP 1 375 306 A1 (WEBASTO VEHICLE SYS INT GMBH [DE] WEBASTO AG [DE]) 2 janvier 2004 (2004-01-02) * figures 1-2 *	1,8-10	
A	EP 2 623 347 A1 (AISIN SEIKI [JP]) 7 août 2013 (2013-08-07) * figure 3 *	1-10	
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
23 juin 2014		Panatsas, Adam	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1359387 FA 788882**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **23-06-2014**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5005899	A	09-04-1991	AUCUN	
EP 0237759	A2	23-09-1987	DE 3607725 A1	17-09-1987
			EP 0237759 A2	23-09-1987
			JP S62221914 A	30-09-1987
EP 2042361	A2	01-04-2009	AT 523371 T	15-09-2011
			DE 102008046496 A1	09-04-2009
			EP 2042361 A2	01-04-2009
			US 2009085382 A1	02-04-2009
EP 0834414	A2	08-04-1998	AUCUN	
DE 10218601	A1	13-11-2003	AUCUN	
EP 1375306	A1	02-01-2004	EP 1375306 A1	02-01-2004
			FR 2841204 A1	26-12-2003
			US 2004075304 A1	22-04-2004
EP 2623347	A1	07-08-2013	CN 103153662 A	12-06-2013
			EP 2623347 A1	07-08-2013
			JP 5381947 B2	08-01-2014
			JP 2012066766 A	05-04-2012
			US 2013181488 A1	18-07-2013
			WO 2012043412 A1	05-04-2012